

SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 101-SCE-236

concernant le dossier d'évaluation du baccalauréat en psychoéducation (7815)

adoptée par la sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa centième réunion, tenue le mercredi 13 janvier 2016, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, au local C-1309.

ATTENDU la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU le calendrier octennal d'évaluation périodique des programmes;

ATTENDU le dossier d'évaluation du baccalauréat en psychoéducation (7815) présenté lors de la centième réunion de la sous-commission des études du 8 novembre 2015;

ATTENDU la version modifiée de l'onglet trois du dossier d'évaluation portant sur les recommandations finales du comité d'évaluation à la suite du rapport d'auto-évaluation et de l'avis des experts

ATTENDU la résolution du conseil de module de psychoéducation approuvant la version modifiée des recommandations finales du comité d'évaluation

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Sylvain Delagrangé
Appuyée par Louise Briand

IL EST RÉSOLU :

DE CONFIRMER que le dossier d'évaluation satisfait aux exigences de la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*;

DE RECOMMANDER à la commission des études de recevoir le dossier d'évaluation périodique du baccalauréat en psychoéducation (7815), sous réserve des modifications demandées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La secrétaire,



Décanat des études